

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

~~Service du Recensement
des Monuments de la France~~
Inventaire supplémentaire.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE ~~SECRETARIE D'ÉTAT~~ ^{de} L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTÉ :

ARTICLE PREMIER.

l'escalier de l'Hôtel Hortolès ou Ginestous sis
15 rue des Trésoriers de la Bourse à MONTPELLIER
(Hérault)

appartenant à u Docteur Roger BISCAYE habitant l'im-
meuble

est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. /
y compris sa façade sur cour

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune de Montpellier
et au propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

Paris, le 18 OCTO 1944

LE DIRECTEUR
DES SERVICES D'ARCHITECTURE

T. S. V. P.

